

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



Soutenez
une université innovante et
professionnalisante
Choisissez
l'Université Gustave Eiffel

Pourquoi nous choisir ?



Une université à taille humaine et ancrée dans son territoire



Leader de la formation en apprentissage en France avec 25% d'étudiant·es apprenti·es



De taux d'insertion professionnelle



1/4 de la R&D française sur la ville durable.

Nos actions à fort impact



Environnemental :

- Création d'une mission Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) : sensibilisation via nos événements et nos formations et mise en place de dispositifs concrets



Social :

- Pôle Handicap : accompagnement individualisé et sans jugement aux étudiant·es en situation de handicap
- Solidarité étudiante : épicerie solidaire, lutte contre les inégalités éducatives, soutien à l'entrepreneuriat



Sociétal :

- Création d'une mission égalité : promotion de l'égalité femmes-hommes, et plus généralement du respect des personnes de tout sexe, de tout genre, quelle que soit leur orientation sexuelle



Financements 2023



Maintenir
l'excellence
de nos
enseignements



Résorber la fracture
numérique
touchant certain-es
de nos étudiant-es



Développer nos
équipements
scientifiques
à finalité
pédagogique

Projets 2024



Acquérir
du matériel
pédagogique et
informatique



Financer de
nombreux projets
pédagogiques
rencontres
étudiant-es/
partenaires, journées
thématiques...



Investir dans des
équipements
pour les travaux
pratiques

Comment verser votre taxe ?

Trois étapes pour verser

Vous devez désigner l'Université Gustave Eiffel en bénéficiaire sur la plateforme SOLTÉA de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour ce faire, c'est très simple, à partir du 27 mai :

1. Munissez-vous de vos identifiants SOLTÉA (à créer sur [Net-Entreprises.fr](https://net-entreprises.fr))
2. Convertissez votre montant en % grâce à notre calculette*
3. Sélectionnez le nom Université Gustave Eiffel ou notre code UAI (0772894C) ou notre SIRET (130 026 123 00013)

Calendrier de versement

AVRIL

● Communication par les entreprises ou cabinets d'expertise comptable des éléments comptable via la DSN (Déclaration Sociale Nominative)

MAI

● Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF :

- 5 mai : entreprises de + de 50 salariés
- 15 mai : entreprises de - de 50 salariés

Du 27
MAI au
4 OCT.

● Choix par les entreprises des établissements bénéficiaires sur la plateforme SOLTÉA

* Retrouvez tous nos outils pratiques (calculette, codes UAI de nos composantes, etc. sur notre site web en scannant le QR Code en dernière page)

Ils nous choisissent chaque année



« Nous nouons des partenariats solides avec des universités dont l'Université Gustave Eiffel et notamment l'IAE Paris-Est, qui propose des formations de qualité et qui accorde une importance toute particulière à l'apprentissage »

Tiphaine Bouteille

Responsable nouveaux projets
- SISLEY Paris



« Nous versons notre taxe d'apprentissage à l'Université Gustave Eiffel depuis 2012. Nous partageons les mêmes valeurs. Il y a une véritable fluidité dans les échanges et une vraie qualité des CV transmis à nos directions »

Lionel Courchinoux

Sous-Directeur Département
Enseignement Supérieur et
Recherche
- CASDEN Banque Populaire



« Nous choisissons de verser notre taxe à l'Université Gustave Eiffel pour plusieurs raisons : son très bon taux d'insertion professionnelle de 95%, ses actions en faveur de l'égalité femme homme et l'importance qu'elle accorde à l'apprentissage »

Tomasz Mik

Chef de Produit Salon Grand
Voyageur TGV INOUI
- SNCF



SCANNEZ MOI



**Université
Gustave Eiffel**

Université Gustave Eiffel
Campus Descartes
5, Boulevard Descartes • Champs-sur-Marne
77454 Marne-La-Vallée Cedex 2
univ-gustave-eiffel.fr

Crédits photos

Pexels : Fauxels, Andrea Piacquadio